

---

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange  
Dénomination commerciale: DIAMOND EASY ECOLABEL  
UFI: QT73-40VK-V006-8M08
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Détergent pour surfaces dures.  
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)  
Usages déconseillés :  
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fabricant:  
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio  
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia  
Tel. +39 0143 631.1  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)  
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

---

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
  -  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
  -  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux.

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL



P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contenu du produit :

agents de surface anioniques

< 5 %

Le produit contient également: Parfums

Agents conservateurs: BENZISOTHIAZOLINONE, LAURYLAMINE  
DIPROPYLENEDIAMINE, SODIUM PYRITHIONE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq$  0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$  25% - < 30% ALCOOL ETHYLIQUE

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Limites de concentration spécifiques:

C  $\geq$  50%: Eye Irrit. 2 H319

$\geq$  7% - < 10% 3-BUTOXY-2-PROPANOL

REACH No.: 01-2119475527-28, Numéro Index: 603-052-00-8, CAS: 5131-66-8, EC: 225-878-4



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

$\geq$  3% - < 5% ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:

5% ≤ C < 10%: Eye Irrit. 2 H319

C ≥ 10%: Eye Dam. 1 H318

≥ 1% - < 3% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

≥ 0.1% - < 0.25% TRIETHANOLAMINE

REACH No.: 01-2119486482-31, CAS: 102-71-6, EC: 203-049-8

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

≥ 0.1% - < 0.25% BUTANONE

REACH No.: 01-2119457290-43, Numéro Index: 606-002-00-3, CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

---

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

---

**RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

---

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités  
Stocker à l'écart des rayons du soleil.  
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.  
Stocker à l'écart des sources de chaleur.  
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.  
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Eviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

## **RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5  
UE - TWA(8h): 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm - Remarques: WEL  
ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr
- PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0  
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
- TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6  
UE - TWA(8h): 5 mg/m<sup>3</sup>  
ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Eye and skin irr
- BUTANONE - CAS: 78-93-3  
UE - TWA(8h): 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr, CNS and PNS impair
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5  
Travailleur industriel: 1900 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 950 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 950 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 114 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 343 mg/kg - Consommateur: 206 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day  
Consommateur: 87 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

**3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8**

Travailleur industriel: 52 mg/kg - Consommateur: 22 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day  
Travailleur industriel: 147 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 43 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 12.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

**ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3**

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 175 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 52 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

**PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0**

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 500 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 89 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

**TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6**

Travailleur industriel: 6.3 mg/kg - Consommateur: 3.1 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d  
Travailleur industriel: 5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d  
Travailleur industriel: 5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

**Valeurs limites d'exposition PNEC**

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

**ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5**

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l  
Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg  
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

**3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8**

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg  
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.16 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 ppm  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg  
Cible: Eau douce - valeur: 0.525 mg/l

**ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3**

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL



Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

### PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

### TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.032 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.151 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.17 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.7 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.32 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

### Risques thermiques :

Le produit est inflammable

Le produit n'est pas explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

### Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                            | valeur            | Méthode : | Remarques :                                     |
|---------------------------------------|-------------------|-----------|-------------------------------------------------|
| État physique:                        | Liquide           | Visuel    | --                                              |
| Couleur:                              | bleu              | Visuel    | --                                              |
| Odeur:                                | Vinaigre de pomme | Olfactif  | --                                              |
| Seuil d'odeur :                       | Evidente          | Olfactif  | --                                              |
| Point de fusion/point de congélation: | Pas important     | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit |

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL



|                                                                              |               |                       |                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >=100°C       | --                    | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants    |
| Inflammabilité:                                                              | inflammable   | --                    | Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Point éclair:                                                                | 29 ° C        | EN ISO 3679           | --                                                                        |
| Température d'auto-inflammabilité :                                          | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Température de décomposition:                                                | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| pH :                                                                         | 10,5 +/- 0,5  | Contrôle instrumental | --                                                                        |
| Viscosité cinématique:                                                       | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.                           |
| Hydrosolubilité:                                                             | Complète      | --                    | Interne Tests                                                             |
| Solubilité dans l'huile :                                                    | Partielle     | --                    | Interne Tests                                                             |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                           | < 1000        | --                    | Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.                   |
| Pression de vapeur:                                                          | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Densité et/ou densité relative:                                              | 0.953 g/ml    | contrôle instrumental | --                                                                        |
| Densité de vapeur relative:                                                  | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Caractéristiques des particules:                                             |               |                       |                                                                           |
| Taille des particules (moyenne et étendue)                                   | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |

### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

### 10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

### 10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.  
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

---

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

DIAMOND EASY ECOLABEL

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6200 mg/kg - Source: OECD401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 50 mg/m3 - Source: OECD403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 20 g/kg

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif - Source: OECD405 - Remarques: Conc. >=50%

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL



### 3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.5 mg/l - Durée: 4h

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Oui

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Oui

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Non

#### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Test: repeated exposure Non

### ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

### PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non - Source: OECD 404

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 405

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

#### g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 480 mg/kg

### TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.8 mg/m3 - Durée: 8h

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Négatif

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

#### f) cancérogénicité:

Test: NOAEL - Voie: Peau - Espèces: Rat = 250 mg/kg bw/d - Source: OCSE 451 -

Remarques: 103 weeks (daily, 5 days/week)

BUTANONE - CAS: 78-93-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2600 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 8000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 40 g/m<sup>3</sup> - Durée: 2h

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

LD50 (RABBIT) ORAL: 6300 MG/KG

LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 7060 MG/KG

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

---

### RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIAMOND EASY ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 275 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Chlorella vulgaris*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Salmo gairdneri*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 12340 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3240 mg/l - Durée h: 120 - Remarques: *Skeletonema costatum*

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Poecilia reticulata*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Remarques: *Leuciscus idus*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Remarques: *Scenedesmus subspicatus*

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: *Leuciscus idus*

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l  
- Remarques: Pseudomonas putida

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:  
Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Durée h: 168 - Remarques:  
Scenedesmus quadricauda

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:  
Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 609.88 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:  
Ceriodaphnia dubia

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 512 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
Desmodesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 16 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: IC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: LC50 = 33300 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Drosophila melanogaster

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: OECD 30

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: Kow - Coefficient de partition -0.31

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition 1.2

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

---

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

---

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1993

IATA-UN Number: 1993

IMDG-UN Number: 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (alcool ethylique, propane-2-ol)

IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (alcool ethylique, propane-2-ol)

IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (alcool ethylique, propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 30

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

IMDG-EmS: F-E , S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL

|                                                              |             |
|--------------------------------------------------------------|-------------|
| ADR-S.P.:                                                    | 274 601     |
| ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): | D/E         |
| IATA-Passenger Aircraft:                                     | 355         |
| IATA-Subsidiary hazards:                                     | -           |
| IATA-Cargo Aircraft:                                         | 366         |
| IATA-S.P.:                                                   | A3          |
| IATA-ERG:                                                    | 3L          |
| IMDG-S.P.:                                                   | 223 274 955 |
| IMDG-Subsidiary hazards:                                     | -           |
| IMDG-Stowage and handling:                                   | Category A  |
| IMDG-Segregation:                                            | -           |

- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code   | Description                                                                               |
|-----------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2  | Liquide inflammable, Catégorie 2                                                          |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3  | Liquide inflammable, Catégorie 3                                                          |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2  | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                           |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1  | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                     |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2  | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                          |
| STOT SE 3                               | 3.8/3  | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 3                       | 4.1/C3 | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                     |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226                                         | D'après les données d'essais |
| Skin Irrit. 2, H315                                        | Méthode de calcul            |
| Eye Irrit. 2, H319                                         | Méthode de calcul            |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC0/10/20/50/100: Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL

|                   |                                                                                                                              |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ETA:              | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                         |
| ETAmélange:       | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                   |
| GefStoffVO:       | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:              | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:             | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:         | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:             | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:          | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:             | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:             | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:              | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC0/10/20/50/100: | Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.                                                  |
| LD0/10/20/50/100: | Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.                                                           |
| NOEC:             | Concentration sans effet observé                                                                                             |
| NOAEL(R)/N        | Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration                                                                  |
| OAEC:             |                                                                                                                              |
| OECD:             | Organisation for Economic Co-operation and Development                                                                       |
| PNEC:             | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:              | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:             | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:              | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWA:              | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                               |
| WGK:              | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |

## Fiche de Données de Sécurité DIAMOND EASY ECOLABEL

### ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

|                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titre du scénario d'exposition</b>                                                                                                                                                                                  |                                                                                         |
| Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.                                                                                                                                                                |                                                                                         |
| <b>Description de l'utilisation</b>                                                                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Secteur d'utilisation                                                                                                                                                                                                  | SU22 – Utilisations professionnelles                                                    |
| Catégorie du produit                                                                                                                                                                                                   | PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)       |
| <b>Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition</b>                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur                                                                                                                                     |                                                                                         |
| Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.                                                                                                                                        |                                                                                         |
| Laisser agir.                                                                                                                                                                                                          |                                                                                         |
| Rincer si besoin                                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |
| <b>Durée et fréquence d'utilisation</b>                                                                                                                                                                                |                                                                                         |
| Phases d'utilisation                                                                                                                                                                                                   | Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.        |
| Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.                                                                                                                             |                                                                                         |
| <b>Forme physique de la préparation et concentration</b>                                                                                                                                                               |                                                                                         |
| Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.                                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.                                                                                                           |                                                                                         |
| La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.                                                    |                                                                                         |
| <b>Conditions d'utilisation</b>                                                                                                                                                                                        |                                                                                         |
| Température ambiante                                                                                                                                                                                                   |                                                                                         |
| Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.                                                                                                                                                               |                                                                                         |
| <b>Protection</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                                         |
| Ne pas inhaler le produit.                                                                                                                                                                                             |                                                                                         |
| Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI                                                                                                                                       | La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus. |
| Ne pas manger ou boire, ne pas fumer                                                                                                                                                                                   | Eviter le contact avec la peau                                                          |
| Ne pas exposer à une flamme libre                                                                                                                                                                                      | Ne pas mélanger avec d'autres produits                                                  |
| Se laver les mains après utilisation.                                                                                                                                                                                  |                                                                                         |
| Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher                                                                                                                                                |                                                                                         |
| Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                           |                                                                                         |
| Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS. |                                                                                         |
| <b>Mesures environnementales</b>                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |
| Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                              |                                                                                         |
| Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.                                                                                                                 |                                                                                         |
| Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.                                                                                                                                                                          |                                                                                         |

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle